



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué territorial

V/Réf : Affaire suivie par Suzanne BATONNAT

N/Réf : GV / LB / 2017-0275

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des
Populations
Service Installations classées
22, Avenue Doyen Louis Weil -CS 6
38 028 GRENOBLE CEDEX 1

Valence, le 27 juillet 2017

Objet : Avis INAO pour ICPE société REXOR, Villages du Lac de Paladru (38)

Par courrier en date du 18 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, la demande d'autorisation de mise en place d'une unité de démétallisation partielle par traitement chimique présentée par la société REXOR, sur la commune de Villages-du-Lac-de-Paladru (38).

La commune de Villages-du-Lac-de-Paladru est située dans l'aire de production des IGP « Emmental français Est-Central » et « Saint-Marcellin » ainsi que de l'IGP viticole (ex vin de pays) « Isère ».

Aucun opérateur ne revendique ces signes de qualité et d'origine sur la commune.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à formuler les observations suivantes :

- le projet se situe sur un site déjà existant,
- le projet est compatible avec le document d'urbanisme de la commune (zone UI du PLU),
- l'activité ne devrait pas nuire à l'agriculture ou aux paysages dans le cadre d'un fonctionnement normal, en vertu des précautions d'usage prévues,
- le projet n'impacte pas de productions sous SIQO.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
L'ingénieur territorial
Gisèle LARRIEU



Copie pour info à : DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9